

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-
Noir, et chez MM. DUBOSSE,
JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur. par la poste.
Un an. . . 18f. » 24f. «
Six mois. . 10 » 15 «
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Moniteur*:

Le *Journal de Saint-Petersbourg*, dans son numéro du 3 novembre, contient un nouveau manifeste de S. M. l'empereur de Russie. Nous reproduisons plus loin ce document; mais nous croyons devoir le faire précéder de quelques observations.

La question qui s'agit entre le cabinet de Saint-Petersbourg et la Sublime-Porte est aujourd'hui bien connue, et les proportions qu'elle a prises, en dépit des loyaux efforts de la diplomatie européenne, ne change pas son origine.

L'affaire des saints lieux de Jérusalem terminée, M. le prince Menschikoff a réclamé, au nom de son gouvernement, certaines garanties pour le maintien des privilèges de l'Eglise orientale. Ces garanties avaient uniquement trait à l'avenir; aucun fait précis, aucune plainte du patriarche de Constantinople n'avaient, d'ailleurs, été allégués à l'appui de la demande de M. l'ambassadeur de Russie, et la Sublime-Porte venait de confirmer spontanément, par un hattî-schériff émané du Sultan, toutes les immunités spirituelles de la communauté grecque. La sollicitude de S. M. l'empereur Nicolas, pour un culte qui est celui de la majorité de ses peuples, n'avait donc pas d'objet immédiat. Néanmoins, la France, l'Autriche, la Grande-Bretagne et la Prusse conseillèrent à la Sublime-Porte d'y répondre par des assurances compatibles avec la dignité du Sultan et l'intégrité de ses droits souverains. La conférence de Vienne avait cru trouver une formule de rédaction satisfaisante pour les deux parties. Le Divan opposa à ce projet de note des objections que les puissances regrettèrent, mais dont elles crurent toutefois devoir tenir assez de compte pour engager le cabinet de Saint-Petersbourg à les admettre. Non-seulement ce cabinet s'y refusa; mais les explications dans lesquelles M. le comte de Nesselrode est entré, pour motiver le rejet des modifications proposées par Reschid-Pacha, ont été de telle nature que la France, l'Autriche, la Grande-Bretagne et la Prusse ont reconnu, d'un commun accord, qu'il ne leur était plus possible de recommander à la Porte l'acceptation pure et simple de la note de Vienne. C'est dans ces circonstances que S. M. le Sultan a pris le parti de déclarer la guerre. Ce souverain a agi dans la plénitude de sa responsabilité; mais il n'est pas exact de dire,

comme le fait le manifeste russe, « que les principales puissances de l'Europe aient vainement cherché, » par leurs exhortations, à ébranler l'aveugle obstination du gouvernement ottoman. » Les principales puissances de l'Europe, et particulièrement la France et l'Angleterre, ont, au contraire, reconnu que si leur action conciliatrice n'était pas épuisée, l'arrangement à intervenir ne devait plus être conclu à des conditions dont le cabinet de Saint-Petersbourg s'était chargé lui-même de démontrer le danger.

Le manifeste se termine en disant qu'il ne reste plus à la Russie, provoquée au combat, qu'à recourir aux armes, pour forcer la Turquie à respecter les traités; mais il n'indique pas les clauses de ces traités que la Porte aurait violés.

Par le traité de Kutchuk-Kainardji, la Porte s'est engagée à protéger le culte chrétien dans toutes ses églises: les adresses que les communautés arménienne et grecque viennent de remettre au Sultan attestent leur reconnaissance pour les bienfaits récents de Sa Hautesse. Le traité d'Andrinople consacre, en faveur des Principautés de Moldavie et de Valachie des avantages et des privilèges que la Porte a respectés au point de ne pas rappeler les hospodars Stirbey et Ghika, qui quittent aujourd'hui le pouvoir, non devant un firman du Grand-Seigneur, mais devant des ordres de M. le général prince de Gortschakoff, que leur loyauté de sujets du Sultan ne leur permettait plus d'exécuter.

Le même traité d'Andrinople pose le Pruth pour limite aux deux empires; le Pruth a été franchi, en pleine paix, par une armée russe. En passant le Danube, à leur tour, les Turcs ne prennent pas l'offensive, c'est le territoire ottoman, tel qu'il est déterminé par les traités, qu'ils essayent de défendre contre une agression dont la date remonte à plusieurs mois.

Notre intention ne saurait être d'entrer ici dans une polémique inutile; mais il nous a paru indispensable de rétablir, comme nous la comprenons, la vérité des situations.

Voici le texte du manifeste russe :

Saint-Petersbourg, 21 octobre.

Par la grâce de Dieu,
Nous, Nicolas I^{er},
Empereur et autocrate de toutes les Russies,
Etc., etc., etc.,

Savoir faisons :

Par notre manifeste du 14 juin de la présente année, nous avons fait connaître à nos fidèles et bien-aimés sujets les motifs qui nous ont mis dans l'obligation de réclamer de la Porte-Ottomane des garanties inviolables en faveur des droits sacrés de l'Eglise orthodoxe.

Nous leur avons annoncé également que tous nos efforts pour ramener la Porte, par des moyens de persuasion amicale, à des sentiments d'équité et à l'observation fidèle des traités, étaient restés infructueux, et que nous avions par conséquent jugé indispensable de faire avancer nos troupes dans les principautés du Danube. Mais, en adoptant cette mesure, nous conservions encore l'espoir que la Porte reconnaîtrait ses torts, et se déciderait à nos justes réclamations.

Notre attente a été déçue.

En vain, même, les principales puissances de l'Europe ont cherché par leurs exhortations à ébranler l'aveugle obstination du gouvernement ottoman. C'est par une déclaration de guerre, par une proclamation remplie d'accusations mensongères contre la Russie, qu'il a répondu aux efforts pacifiques de l'Europe, ainsi qu'à notre loyauté. Enfin, enrôlant dans les rangs de son armée les révolutionnaires de tous les pays, la Porte vient de commencer les hostilités sur le Danube. La Russie est provoquée au combat, il ne lui reste donc plus, se reposant sur Dieu avec confiance, qu'à recourir à la force des armes pour contraindre le gouvernement ottoman à respecter les traités et pour en obtenir la réparation des offenses par lesquelles il a répondu à nos demandes les plus modérées et à notre sollicitude légitime pour la défense de la foi orthodoxe en Orient, que professe également le peuple russe.

Nous sommes fermement convaincu que nos fidèles sujets se joindront aux ferventes prières que nous adressons au Très-Haut, afin que sa main digne bénir nos armes dans la sainte cause qui a trouvé de tout temps d'ardents défenseurs dans nos pieux ancêtres.

« *In te, Domine, speravi; non confundar in æternum.* »

Donné à Tsarkoé-Sélo, le vingtième jour du mois d'octobre de l'an de grâce mil huit cent cinquante-trois et de notre règne le vingt-huitième.

Signé: NICOLAS.

FEUILLETON

YVONNETTE.

(Suite.)

Dès la première année, Marie, qui s'était mariée à quinze ans, ce qui nous avait obligé à de nombreuses démarches pour obtenir une dispense, Marie était mère d'une petite fille qu'on nomma Rose. C'est elle qui va se marier dans quelques jours.

La conscription me prit. Je passai huit années au service. Quand je revins, le deuil était tombé sur nous; Marie était morte.

Le farouche chasseur essaya une larme et poursuivit d'une voix sombre et désolée :

— Vous voyez cet étang? le chemin qui conduit à Ploërnec le longe, et il faut faire un long circuit tout à l'entour pour arriver au manoir. Afin d'abrèger la distance, on traverse souvent l'étang en bateau. Le bateau dont on se sert est plat, et a nom un *chaland* dans le pays. Un seul homme le manœuvre aisément à l'aide d'un aviron placé à la poupe; mais il faut bien connaître l'étang parsemé de tourbillons et d'herbes flottantes. Souvent Yvonnette revenait à la ferme vers le soir, et quelquefois à des heures avancées de la nuit. Un serviteur de Ploërnec prenait la rame du *chaland* et la conduisait à l'autre rive, d'où elle gagnait la ferme en moins d'une heure.

Un jour, Marie la voulut accompagner, et Ploërnec lui-même conduisit le *chaland*. Mais Ploërnec était un mauvais matelot, il s'engagea dans les hautes herbes, le *chaland* chavira, et Marie se noya. On ne retrouva son corps que le lendemain.

Yvonnette revint seule à la ferme, et depuis elle ne la quitta plus.

Jean s'arrêta et pleura amèrement, comme avait pleuré le vieillard, comme j'avais vu pleurer la fermière.

— Depuis, reprit Jean avec effort, nous voyons quelquefois la petite Rose; elle est belle comme l'était sa mère, elle est belle comme sa tante; elle a été élevée en demoiselle, on va la marier à un monsieur de Paris qui est riche... et nous ne la verrons plus! et nous ne pouvons pas nous y opposer, il paraît, car son père le veut! et un père a le droit de faire de son enfant ce qu'il lui plaît! Oh! si vous saviez pourtant comme nous l'aimons, cette enfant, Yvonnette surtout, qui croit revoir sa sœur en elle...

Jean pleurait de nouveau.

— Tenez, me dit-il, vous voyez Ploërnec maintenant. Suivez toujours le sentier, vous y serez en moins d'une heure et n'aurez plus besoin de moi. Adieu, revenez nous voir!

Je lui serrai silencieusement la main et je poussai mon cheval.

J'étais ému, mon cœur bondissait, j'eus presque le vertige et je me dis :

— Si j'épousais Yvonnette? elle est pauvre, je le suis aussi; nous sommes de noble race tous deux, et elle est si belle...

Et j'arrivai au manoir de Ploërnec, en construisant un magnifique château en Espagne, dont la dernière fille des Kerden devait être la châtelaine; j'étais devenu amoureux fou en deux heures! amoureux d'une paysanne qui ne savait point le français et qui portait des sabots...

Il paraît que, grâce à leur récente opulence, les derniers Ploërnec avaient embelli leur demeure. Le parc, les façades, le verger, tout ce qu'on apercevait du premier coup-d'œil, était grandiose.

Un domestique en livrée me reçut à la grille et me demanda mon nom.

Je pris un crayon et ma carte, et j'écrivis derrière :

« Un proscrit demande l'hospitalité au baron de Ploërnec. »

Cinq minutes après j'étais introduit dans le salon de réception, où se trouvait le maître de la maison.

Ce salon était meublé à l'antique, et on y respirait un parfum de chevalerie et de grandeur qui seyait assez mal à la physionomie vulgaire, à l'apparence bourgeoise du dernier châtelain.

M. de Ploërnec, en effet, dernier héritier mâle du nom, était un petit homme, maigre et bilieux, au teint

INTÉRIEUR.

Paris, 13 novembre.

La partie officielle du *Moniteur* se borne à mentionner des nominations judiciaires dans la Légion d'Honneur. — Havas.

LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, partis hier de Paris à deux heures et demie par le chemin de fer, entraient au palais de Fontainebleau à quatre heures moins un quart. M^r l'Evêque de Meaux, M. le Maire et M. le Sous-Préfet de Fontainebleau, ainsi que les chefs de corps qui tiennent garnison dans cette ville, s'étaient rendus au débarcadère, où ils ont reçu leurs Majestés. Partout, sur leur passage, leurs Majestés ont été accueillies avec le plus chaleureux empressement.

On prétend que l'Empereur, pendant son séjour à Fontainebleau, fera une excursion jusqu'à son domaine de Lamotte-Beuron, en Sologne, qu'il n'a pas visité depuis 15 ou 18 mois.

Une ligne de télégraphie électrique étant établie entre Fontainebleau et Paris, l'Empereur peut correspondre, à chaque instant, avec les ministres, ce qui permettra de ne laisser aucune affaire en retard. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

Un incendie s'est déclaré dimanche soir, à 8 heures 1/2, chez un nommé Samson, au canton du Marais, commune de Varennes; le bâtiment principal a été en grande partie détruit. Le feu a pris dans la partie couverte en chaume. L'incendie a été aperçu par le gardien de nuit du chemin de fer, qui s'est empressé de donner l'éveil. Le préjudice est évalué à 1,500 fr.

Le bâtiment et le mobilier étaient assurés à la Nationale. — PAUL GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 14 novembre.

M. Cintra, directeur des archives, à la chancellerie des affaires étrangères, a été nommé au grade de ministre plénipotentiaire.

Ainsi qu'on l'avait annoncé, les marchés aux fleurs, pour la Sainte-Eugénie, fête de l'Impératrice des Français, qui arrive le 15 novembre, ont tenu, toute la journée, au marché de la Cité et autres places et rues de la capitale. — Havas.

FAITS DIVERS.

— Une écaille de la rue Montorgueil a trouvé, en ouvrant des huîtres d'Ostende, une perle fine, grosse comme une noisette, incrustée dans l'écaille inférieure d'une grosse huître toute difforme. Un joaillier du boulevard des Italiens a payé cette perle 545 francs. — Havas.

— La patate fait, chaque mercredi, son apparition sur les marchés de Bourg. On voit avec plaisir ce légume nouveau entrer, de plus en plus, dans la consommation. La patate peut, en effet, remplacer la pomme de terre. Elle s'accorde, dans les ménages, absolument de même, et, parfois, des personnes n'en font pas la différence, bien qu'elle ait une saveur particulière; c'est, d'ailleurs, un légume très-sain. (L'Agriculture.)

jaunâtre, aux traits usés par de précoces soucis, et ce qu'on appelle une jeunesse orangeuse.

Le baron était un homme d'à peine quarante ans; mais il était vouté déjà, ses cheveux grisonnaient, et il y avait sur ses lèvres et dans son regard une expression d'ironie qui glaçait; il vous regardait rarement en face; rarement il souriait, et, quand il le faisait, ses lèvres minces se crispaient comme si ce sourire eût été pour lui une souffrance.

J'allai droit à lui...

— Monsieur le baron, lui dis-je, j'ai besoin de passer une quinzaine de jours dans ce pays, et d'y vivre à peu près ignoré. J'ai eu l'honneur de vous rencontrer chez le marquis de T*** et le comte de V***. J'ai cru pouvoir...

— Vous êtes le bienvenu chez moi, monsieur de L***, me répondit-il; veuillez y être chez vous tout le temps qu'il vous plaira.

Deux personnes étaient au salon avec le baron: sa fille, une délicieuse enfant blonde et rose, mais une enfant bien plus qu'une fiancée, — et un homme vieux déjà, si l'on en jugeait par les rides de son front et la pâleur hâve de ses joues, mais un homme qui avait dû être fort beau quinze ans auparavant, et qui, à première vue, ne portait guère que trente-cinq ans et résumait encore ce type de bel homme auquel toutes les natures féminines un peu vulgaires se laissent prendre aisément.

— On lit dans le *Journal d'agriculture pratique*:

« Il paraît qu'on va voir passer au rang des choses facilement exécutables la culture des truffes, si longtemps réputée impossible. Les botanistes connaissent sans doute les conditions dans lesquelles se développent ces tubercules et comment ils se reproduisent; mais jusqu'à ces derniers temps, personne n'avait songé à en tirer parti pour la pratique horticole, lorsque M^{me} Nagel, propriétaire du château de la Moussière, à Biziat, canton de Pont-de-Veyle, trouva la solution du problème. Il serait plus juste pourtant de dire que c'est à sa servante que revient l'honneur de cette découverte, si découverte il y a, car c'est sur les conseils de cette dernière que M^{me} Nagel planta en 1851 de petites truffes et des épluchures de ces tubercules le long d'une charmille située dans son jardin. L'essai réussit, les truffes grossirent et se multiplièrent, et cette année plusieurs amateurs de Mâcon purent constater le fait, et le consignèrent dans le *Journal de la Société d'horticulture* de cette ville auquel nous l'empruntons.

— M. le préfet du Loiret vient d'adresser aux maires de son département la circulaire suivante, relative à la vente des veaux trop jeunes. Cette pièce nous a semblé bonne à reproduire, dans l'intérêt de nos producteurs:

« Messieurs, la vente des veaux, âgés de moins de six semaines, est interdite, à Paris, par une ordonnance de police du 23 mars 1830, qui s'en réfère, pour la pénalité, aux lettres patentes du 1^{er} juin 1782, lesquelles prononcent la confiscation et 300 fr. d'amende.

» Par deux arrêtés, l'un du 10 mars 1852, l'autre du 31 août 1853, ce dernier confirmatif d'un jugement du tribunal correctionnel, la cour impériale de Paris a décidé que ces lettres-patentes sont toujours applicables.

« Ainsi, l'envoi ou l'apport de viande de veaux trop jeunes expose à des peines correctionnelles fort sévères, et des procès-verbaux sont journellement dressés, à la halle de Paris, pour des contraventions de cette nature.

» Afin de mettre les expéditeurs à l'abri de semblables poursuites, il importe de leur donner connaissance des dispositions de l'ordonnance ci-dessus visée et des peines auxquelles s'exposent ceux qui ne s'y conforment pas.

» Je vous invite, en conséquence, à vouloir bien, dans l'intérêt de vos administrés, donner à la présente circulaire toute la publicité possible.

» Le préfet du Loiret, ROSELLI. »

— Tout le monde connaît le fameux proverbe du Champenois et des 99 moutons. Un fait qui vient de se passer dans une ferme du département de la Marne vient infirmer ce proverbe peu flatteur et prouver que les Champenois valent beaucoup mieux que leur réputation. Le sieur Claude P..., propriétaire des environs de Châlons, avait un lot de laine à vendre. Jeudi dernier, sur les onze heures du matin, il voit arriver chez lui un de ces marchands qui parcourent le pays, viennent chez les fermiers acheter les laines récoltées et vont les revendre ensuite aux fabricants. Après les préliminaires d'usage, c'est-à-dire un ou deux pots de la piquette du pays, on aborde la question. La laine est examinée, le prix en est débattu, enfin (après être con-

C'était M. Hector Lambesc, un capitaliste fort riche de Paris et le futur époux de mademoiselle de Ploërne.

M. Hector Lambesc me déplut souverainement au premier coup-d'œil. Ses yeux d'un gris pâle étaient faux; sa lèvre, aussi mince que celle du baron, avait une expression pire. M. Lambesc avait le ton mielleux; il causait beaucoup.

M. Lambesc était arrivé depuis quelques heures à peine, mais il était déjà parfaitement à l'aise et presque chez lui. Il avait étalé aux yeux éblouis de sa jeune fiancée une riche corbeille de mariage, des cachemires et des dentelles à faire tourner la tête d'une femme de vingt-cinq ans!

Pendant le reste de la soirée il tint le dé de la conversation. Rose l'écoutait en souriant, le baron était taciturne et sombre; — moi je songeais à Yvonne.

Je songeais à elle avec délire; mon front brûlait; je craignais de devenir fou avant huit jours.

Le baron m'avait demandé où je m'étais arrêté.

— Chez les Kerden, répondis-je, épiant sur son visage l'effet qu'il produirait ce nom.

— Ah! me dit-il simplement, ce sont mes beaux-frères. Nous ne nous voyons plus depuis longtemps. Les affaires d'intérêt divisent souvent les familles.

Et ce fut tout. Nous causâmes d'autre chose.

A dix heures on me conduisit dans l'appartement qui m'avait été préparé.

venu de 6 fr. par kilog.) on se tape dans la main, et le marché est conclu. L'acheteur avait sa voiture à la porte et son argent dans sa ceinture. Il s'agissait donc d'en finir tout de suite. Quand tout fut emballé et pesé, l'étranger aligne ses écus sur la table, et le paysan, qui voulait faire les choses grandement, retourne une troisième fois au cellier pour arroser le marché.

Pendant qu'il tire son vin, l'acheteur avise aux solives une demi-douzaine de jambons fumés, destinés probablement à jouer plus tard, dans quelque splendide boutique de marchand de comestibles, le rôle de jambons de Mayence ou de Bayonne. Affriandé par leur mine appétissante, il grimpe sur une chaise, en décroche deux et les enfouit dans un sac de laine. Malheureusement pour lui, le soleil éclairait la pièce où tout ceci s'était passé, de façon que son ombre se reflétait en silhouette sur la muraille, et que le paysan, du fond de son cellier, avait assisté à cette scène comme à une scène de lanterne magique: il avait tout vu.

Au lieu de se récrier sur le larcin dont il vient d'être victime, le fin matois revient gaiement reprendre sa place, et l'on se met à chopiner de plus belle. Cependant l'acheteur, après quelques nouvelles rasades, invite le fermier à recompter son argent et se dispose à prendre congé de lui; mais celui-ci, après avoir compté et recompté chacune des pièces de cinq francs, feint de ne plus se rappeler le nombre de kilogrammes trouvé au pesage; l'acheteur a beau aider sa mémoire par tous les moyens possibles, son souvenir lui fait complètement défaut, et il trouve plus simple de reporter les balles sur la balance. Le larron, pris au piège, fut obligé de faire contre fortune bon cœur et s'exécuta de bonne grâce. Il se trouva que les sacs pesaient onze kilogrammes de plus que la première fois et que le pauvre diable fut obligé de rajouter 66 francs, ce qu'il fit bel et bien, en pestant toutefois de sa mésaventure. « Vous voyez bien, lui dit le rusé paysan en le reconduisant jusqu'à la porte, que vous vous étiez trompé; c'est qu'avec moi, chacun son compte; les bons comptes font les bons amis. » Le marchand de laine partit donc emportant ses jambons, qui lui coûtaient 3 francs la livre, et le paysan, après l'avoir invité à venir le revoir, regagna son logis, tout joyeux du bon tour qu'il venait de jouer; car, ainsi que le dit La Fontaine:

« C'est un double plaisir de tromper un trompeur. » (L'Espérance du Peuple.)

VARIÉTÉS.

On lit dans un journal de Paris, *La Presse*:

INDUSTRIE.

« Depuis longtemps déjà, nous avions l'intention de signaler l'accroissement considérable des manufactures et usines qui embellissent les environs de Paris.

» Nous commencerons, aujourd'hui, par un établissement qui mérite de figurer au premier rang, l'*Usine de Noisiel*.

» Nous n'entreprendrons point de décrire, dans tous ses détails, cette belle usine, l'une des plus remarquables que possède notre industrie, nous craignons de rester au-dessous de l'intérêt que ce grand établissement nous a inspiré, quand nous l'avons visité.

C'était une pièce du rez-de-chaussée, meublée avec luxe et donnant sur le parc.

J'ouvris la fenêtre, j'étouffais; j'avais besoin d'air.

Combien de temps y passai-je, la tête en feu, rêvant à Yvonne, sans prendre garde à la bise glacée de la nuit, à l'heure qui coulait, à la lune qui disparut à l'horizon derrière les grands bois? — je ne pourrais le dire; mais tout-à-coup une ombre glissa à travers les arbres, cette ombre se dirigea vers la fenêtre et vint à moi...

Je poussai un de ces cris étouffés qu'un acteur seul pourrait reproduire avec vérité.

A la lueur mourante de ma bougie aux trois quarts consumée et dont les derniers reflets allaient éclairer les massifs du parc le plus près de ma fenêtre, je venais de reconnaître Yvonne.

Était-ce un rêve! une illusion ou le fantôme de la châteline morte qui revenait errer dans son parc, et dont la frappante ressemblance avec Yvonne me trompait? Était-ce Yvonne elle-même?

Un moment je fus tellement ébloui, fasciné, qu'il m'eût été impossible de le dire; mais elle fit un pas encore, et alors je reconnus ses vêtements de paysanne, ses sabots de hêtre, et lorsqu'elle eut posé un doigt sur sa bouche pour me recommander le silence, il me fut impossible de douter.

C'était bien elle.

» Si jamais vous allez à Lagny, arrêtez-vous à Noisiel, et, si le directeur de l'usine vous en permet l'entrée, félicitez-vous-en, comme d'une bonne fortune. Vous y verrez ce que peut l'intelligence d'un homme de génie, dirigée par une haute pensée d'ordre et d'économie. Là, rien de trop et pourtant tout ce qui est nécessaire: une des plus puissantes chutes d'eau de la Marne, des machines de grandeur et de masse imposantes, mais d'une simplicité et d'un mécanisme parfaits. Le cacao est torréfié, épluché et broyé sans le contact de la main de l'ouvrier. D'une machine à l'autre, les matières changent de forme et de nature, se mélangent et s'identifient entr'elles et, de transformations en transformations, produisent les bons chocolats que nous connaissons tous.

» Les *Chocolats Menier* sont d'autant plus parfaits, qu'ils sont exempts de tous mélanges, et que le soin le plus sévère préside à leur fabrication. A Noisiel, tout se fait mécaniquement, et le bas prix auquel M. Menier est parvenu à établir ses produits, provient uniquement de la perfection et de l'économie apportées dans ses moyens de fabrication. Nous n'hésitons pas à avancer qu'en mettant à la portée de toutes les classes de la société, les prix de ses chocolats, M. Menier nous a, en quelque sorte, dotés d'un aliment nouveau, d'autant plus précieux qu'il est recherché des personnes en bonne santé et de celles en convalescence.

» On sait que, pour prix de ses efforts, M. Méniér a déjà reçu plusieurs récompenses honorables; mais celle que nous ne regardons pas comme la moins flatteuse, c'est l'accueil favorable que le public fait aux produits de sa fabrique. Aussi, pour répondre à toutes les demandes, vient-il de donner à son usine de grands développements qui lui permettent, au besoin, de fabriquer annuellement plus d'un million de kilogrammes. »

DICTIONNAIRE RAISONNÉ D'AGRICULTURE ET D'ÉCONOMIE DU BÉTAIL.

Par M. RICHARD (du Cantal), ancien membre des assemblées constituante et législative, etc.
PRODUCTION DES MONTAGNES COMPARÉE À CELLE DES PLAINES ET VALLÉES.

L'observateur, qui étudie avec attention les divers produits du sol, ne manque jamais de trouver une différence plus ou moins tranchée, entre ceux des montagnes et ceux des plaines ou des vallées fertiles. Cette différence se fait remarquer simultanément dans les deux règnes organiques de la nature, quels que soient d'ailleurs les points du globe sur lesquels on les examine. La végétation des montagnes, par exemple, ne prend jamais, en général, un aussi grand développement que celle des plaines et des vallées; mais, si elle est moins riche en quantité, elle l'est plus en qualité. Les végétaux des montagnes, en effet, sont en quelque sorte plus vivaces; leur tissu est plus compact: les arbres, par exemple, dont la croissance sur ces lieux élevés est plus lente, ont les fibres plus fines; leur bois est plus dur, plus lourd; lorsqu'il est employé aux ouvrages d'art, il est d'une plus grande résistance à l'usage, d'une plus grande durée; employé au chauffage, il donne plus de braise, plus de cendres; l'herbe des montagnes est plus fine, sa texture est plus serrée, d'une part; de l'autre, elle est plus aromatisée, plus sacculente, plus nutri-

tive, relativement; il n'est pas un cultivateur exercé qui ne saisisse au premier coup-d'œil la différence qu'il y a entre le fourrage d'une prairie élevée des montagnes, et d'une prairie basse. Celui-ci est formé par des brins allongés et gros; sa composition est généralement peu variée, il est à peu près homogène; son odeur n'a rien de piquant, d'appétissant. Le premier, au contraire, est court, fin, aromatique; il est composé de mille plantes différentes de bonne nature, et les animaux le recherchent avec avidité; ce fourrage est nutritif, tonique: dans les pays qui le font consommer, surtout aux chevaux, on dit qu'il porte son *avoine avec lui*. Les animaux, en effet, qui s'en nourrissent, sont vigoureux, énergiques, et ils supportent mieux la fatigue que quand il ne consomment que du gros fourrage des prairies grasses, des plaines ou des vallées; il n'est pas un praticien judicieux qui conteste ce fait.

Mais le règne végétal n'est pas le seul qui offre un pareil contraste, dans les deux conditions que je viens de signaler; les différences que nous observons dans le règne animal ne sont ni moins tranchées, ni moins intéressantes pour le cultivateur; nous allons voir pourquoi.

Nous avons dit que les plaines ont généralement une richesse de végétation en quantité plus grande que les montagnes; cette condition avantageuse sous un point de vue, ne pouvait manquer de réagir sur les animaux: ceux-ci, en effet, consommant les végétaux, dont ils ne sont, au fond, que la conséquence, ne pouvaient manquer de subir les effets de la cause qui les produit; c'est le cas de dire: *Dis-moi ce que tu manges, je te dirai ce que tu es*.

Abondamment nourris, les bestiaux des plaines fertiles prennent un grand développement; leurs jambes sont allongées et leur taille est élevée; mais le grain de leur tissu manque de finesse; leur tissu cellulaire, leur système lymphatique surtout, sont relativement très-développés; leurs os sont volumineux, peu compactes; leur système cutané est épais; les poils et les crins qui le recouvrent, loin d'être fins, moelleux et rares, sont gros, abondants et souvent rudes. Ces caractères généraux trahissent une organisation commune qui ne satisfait pas le véritable connaisseur en bestiaux, surtout quand il s'agit d'animaux de travail. Je vais appuyer cette opinion de faits pratiques que nous avons à chaque instant sous les yeux.

Lorsque, dans les voyages, dans les foires et marchés, on compare les animaux des diverses contrées, on est toujours frappé d'un fait constant: c'est que, si les plaines fertiles ont le privilège incontestable de produire des sujets d'une taille élevée et d'un poids considérable, les montagnes ont celui d'en fournir de très-vigoureux et de très-énergiques. On dirait que la nature a voulu les compenser de leur défaut de développement par une plus grande somme de force vitale d'une part, et, de l'autre, par une organisation plus en harmonie avec leur nature; aussi, ont-ils une conformation mécanique qui prouve ce que j'avance ici. Prenez des groupes de chevaux, de bœufs, de moutons dans les plaines et dans les montagnes; comparez-les entr'eux: vous trouverez ceux-ci plus petits, mais vous remarquerez plus d'ensemble dans leur structure; leurs membres, courts, sont mieux musclés,

mieux articulés; leurs conditions mécaniques sont plus favorables aux puissances musculaires qui les font mouvoir; de plus, leur poitrine, foyer de vie, de santé et d'énergie, est relativement plus développée; leur attitude alerte, leurs allures dégagées, leurs regards ont une expression de gaieté, de vivacité, de force, de vigueur, qui indique les bonnes conditions de tous les organes qui président aux fonctions de leur vie animale. Aussi, sont-ils généralement sobres, hardis et lestes, et résistent-ils admirablement aux fatigues, aux privations, aux travaux auxquels ils sont soumis. Si nous cherchons la cause des heureuses dispositions physiques de ces animaux, nous les trouvons dans les conditions hygiéniques que la nature a mises à la disposition de leur élevage. Ces conditions sont un air pur, un fourrage de bonne qualité, tonique, riche en principes nutritifs proportionnels, et des eaux saines; joignons à ces avantages, l'exercice, la gymnastique naturelle et obligée à laquelle se livrent ces animaux dans les pâturages, dans leur bas-âge, en grim pant sur des pentes rapides, en franchissant des ravins, en gravissant ou en descendant des montagnes escarpées, en surmontant des obstacles incessants, chaque jour, tantôt pour jouer et s'ébattre, tantôt pour chercher leur nourriture, et il nous sera facile de nous rendre compte de la supériorité d'organisation des animaux des montagnes sur ceux des plaines. (*La suite au prochain numéro.*)

PERLES D'ÉTHÉR DU DOCTEUR CLERTAN, nouveau moyen d'administrer l'Éther, approuvé par l'Académie impériale de Médecine.

Les perles ont l'avantage de porter avec la plus grande facilité l'Éther, libre, pur, sans odeur, à doses fixes et parfaitement connues, jusque dans l'estomac, où elles se dissolvent très-prompement.

Les médecins ont constaté la puissance d'une seule *Perte d'Éther*, administrée soit dans une cuillerée de potion, soit dans une cuillerée d'eau, dans les cas où les autres préparations éthérées ont été sans action appréciable, et notamment contre les migraines, les crampes d'estomac, les spasmes, et toutes les douleurs provenant d'une surexcitation nerveuse. *A Paris, rue Caumartin, 45.*

POUDRE DE ROGÉ pour préparer soi-même la Limonade purgative gazeuse à 50 grammes de citrate de magnésie. Cette limonade, approuvée par l'Académie impériale de médecine, est d'un goût très-agréable, et purge aussi bien que l'eau de seditz.

La *Poudre de Rogé*, pouvant se conserver indéfiniment, est d'un usage général, à bord des navires, dans les colonies et dans toutes les familles où l'on aime à avoir un purgatif en réserve, pour s'en servir au moment du besoin.

Elle ne se vend qu'en flacons enveloppés d'un papier orange; l'étiquette porte la signature de l'inventeur et l'empreinte de la médaille qui lui a été décernée par le gouvernement. *A Paris, rue Vivienne, 12.*

Les *Perles d'Éther* et la *Poudre de Rogé* se trouvent: *A Angers, chez M. MÉNIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Châlons-sur-Loire, GUY, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe, HOSSARD, ph.; Cholet, BONTEMPS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph. (656)*

— Yvonnette! est-ce vous? m'écriai-je, oubliant qu'elle ne savait que le bas-breton.

— C'est moi, me répondit-elle en français; c'est moi, M. de L***.

Je demeurai stupéfait; elle me parlait français, et, de l'aveu même de son frère, elle ignorait cette langue. Elle comprit mon étonnement.

— Monsieur, me dit-elle, ceci est un secret qui n'est pas le mien. Si vous venez à la ferme, souvenez-vous que je ne sais pas le français. Vous êtes gentilhomme, et je crois à votre loyauté.

Je tremblais d'émotion.

— J'y crois, me dit-elle, et tandis que tout dort à la ferme et au château, je suis venue ici toute seule, au milieu de la nuit... car il fallait que je vous parle.

Je voulus répondre, l'émotion étreignit ma gorge et elle ne rendit aucun son.

— Monsieur, poursuivit-elle, vous seul, peut-être, je ne sais encore comment, il est vrai, mais vous seul, dis-je, pouvez prévenir un affreux malheur. C'est pour cela que je suis venue, et que, pour arriver plus vite, j'ai traversé l'étang avec un chaland qui faisait eau de partout, et ramant moi-même. Je ne savais trop où je vous trouverais, mais je me suis souvenue qu'autrefois on donnait toujours votre chambre aux étrangers. Le hasard m'a servie, puisque je vous rencontre.

La voix d'Yvonnette tremblait, mais elle s'exprimait

purement, sans efforts, et cette voix était si douce, si harmonieuse, que si je n'eusse su déjà son histoire, ma première pensée qu'elle était une femme du monde déguisée me fut revenue aussitôt.

— Parlez! lui dis-je avec feu, parlez! que dois-je, que puis-je faire? Ma vie est à vous.

Elle eut un pâle sourire qui me transporta de joie.

— Vous êtes un noble cœur, me dit-elle.

Je pris sa main et je la portai à mes lèvres. Elle me l'abandonna ainsi que l'eût fait une de nos élégantes; puis, tout-à-coup, elle rougit, la tira brusquement et me dit:

— M. de Ploërnec va marier sa fille, vous le savez?

— Oui, répondis-je.

Il va la marier avec M. Hector Lambesc?

— Je l'ai vu ce soir.

— Eh bien! me dit-elle vivement et d'une voix étouffée, ce mariage est impossible!

— Que dites-vous?

Il ne peut se faire, et je viens à vous... à vous, pour que vous trouviez un moyen quelconque... pour que vous l'empêchiez... il le faut!

Je la regardai avec plus d'enthousiasme que d'étonnement; j'avais à peine entendu, mais j'écoutais sa voix qui vibrait à mon oreille et retentissait dans mon cœur comme une mélodie de Rossini l'immortel!

(*La suite au prochain numéro.*)

Marché de Saumur du 12 Novembre.

Froment (l'hectol.)	50 50	Graine de trèfle	65 —
— 2 ^e qualité.	50 —	— de luzerne	60 —
Seigle	22 —	— de colza	— —
Orge	16 80	Amandes en coques	— —
Avoine (entrée)	8 80	(l'hectolitre)	— —
Fèves	16 —	— cassées (30 k.)	100 —
Pois blancs	28 —	Vin rouge des Cot.,	— —
— rouges	26 —	compris le fût,	— —
— verts	— —	1 ^{er} choix 1852.	120 —
Cire jaune (30 kil)	160 —	2 ^e —	90 —
Suif fondu	— —	3 ^e —	80 —
Huile de noix ordin.	58 —	de Chinon	90 —
— de chenevis	52 —	de Bourgueil	100 —
— de lin	58 —	Vin blanc des Cot.,	— —
Paille hors barrière	29 —	1 ^{re} qualité 1852	90 —
Foin 1853. id	57 —	2 ^e —	80 —
Luzerne	55 —	3 ^e —	70 —

TAXE DU PAIN du 16 Novembre 1853.

Même prix que la quinzaine précédente.

BOURSE DU 12 NOVEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 99 65.
3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 75 55.

BOURSE DU 14 NOVEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 99 90.
3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 75 55.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du quatorze novembre mil huit cent cinquante-trois, le sieur Athanase Piefils, marchand épicier, demeurant à Saumur, place de l'Hôtel-de-Ville, a été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Daget, juge-suppléant au Tribunal de commerce, a été nommé juge-commissaire de ladite faillite, et M. Kerneis, teneur de livres à Saumur, syndic provisoire.

Pour extrait conforme,
Le Greffier du Tribunal,
(679) A. DUDOUBET.

Une personne, munie de bons certificats, désire un emploi: soit pour la tenue des livres, soit pour l'arpentage et le cubage.

S'adresser au bureau du journal.
(680)

A VENDRE

A L'AMIABLE

En totalité ou en parties

LA TERRE ET LE CHATEAU DE RÉAUX

Situés commune de Chouzé-sur-Loire, arrondissement de Chinon, station du Port-Boulet (Indre-et-Loire), à 6 heures de Paris.

S'adresser, pour les renseignements, à Paris, rue Royale-Saint-Honoré, n° 10, à M^e TALPINÇON, notaire;

A Saumur, à M^e LEROUX, notaire; Et à M^e BRAYER-MAISONNEUVE, notaire à Chouzé-sur-Loire, dépositaire des titres de propriété.
(655)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA FERME DE VILLEMOLLE
Située dans la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, contenant seize hectares cinquante ares, exploitée par Langlois, et d'un revenu de 660 francs.
(681)

A LOUER

Présentement,

Une MAISON complète, ayant cour et jardin, rue du Portail-Louis, n° 64, appartenant à madame veuve Linacier, propriétaire, à Saumur, dernièrement habitée par M. Bernier. S'adresser à M. LATRAU aîné, rue Beurepaire, à Saumur.
(578)

CHOCOLATS PECTORAUX

D'A. ABRAHAM L'AÎNÉ,

Breveté s. g. d. g. — Fabrique à Amiens.

Ces Chocolats Pectoraux, composés de sucre et de cacao 1^{re} qualité et exempts de toutes substances farineuses et aromates, sont légers, fortifiants et employés avec succès dans les convalescences. Se vendent dans toutes les villes de France, aux prix de: 1 fr. 50, qualité fine; 2 fr., qualité surfine; 2 fr. 50, par excellence; 3 fr., nec plus ultra.

A SAUMUR, chez M. BRIÈRE, ph., place de la Bilange.
(209)

REVUE DE L'ANJOU ET DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers

La REVUE de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît tous les deux mois, par livraisons de huit feuilles d'impression, divisées en deux parties, paginées séparément, et formant à la fin de l'année, deux volumes, l'un consacré à la publication de manuscrits et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix: 15 francs pour Angers, et de 18 francs par la poste.

ON SOUSCRIT AU BUREAU DE LA REVUE

Et chez tous les principaux libraires de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

A LOUER

Pour Noël 1853 ou Saint-Jean 1854,

Rue du Marché-Noir,

PORTION DE MAISON

Avec MAGASIN.

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

On demande MACHINE A VAPEUR une bonne — Indiquer l'endroit et le prix, en fixant l'époque de sa construction, son système et la force de la chaudière. S'adresser à M. I. Fontaine, 22, rue de Trévise, à Paris. (affr.)
(670)

M. BYGRAVE

M^e-DENTISTE

(MAISON DORÉE)

3, RUE LAFFITTE, A PARIS

Se charge d'ORTHODONTISME (redressement des dents) et de toutes autres opérations difficiles de la bouche. Il perfectionne ou échange les dents et dentiers artificiels mal ajustés.
(656)

Découverte incomparable par sa vertu

EAU TONIQUE

PARACHUTE des CHEVEUX

Par CHALMIN, de Rouen.

Cette Eau arrête la chute des cheveux, en fait croître de nouveaux en deux mois, et guérit toutes les maladies du cuir chevelu. — Succès garanti. — Entrepôt et fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Paris, chez Normandin, passage Choiseul, 19 (Affr.)

A Saumur, chez EUGÈNE PISSOT, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean, n° 2.
PRIX du FLACON: 3 FR. (233)

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LE HAUT ET LE BAS ANJOU

Par J.-F. BODIN,

Receveur-Particulier de l'Arrondissement de Saumur, Député de Maine et Loire,

AVEC GRAVURES DESSINÉES PAR L'AUTEUR.

Seconde Édition, revue et considérablement augmentée par P. G.

Deux forts volumes in-8°.

A Saumur, rue Saint-Jean, n° 3, chez les Editeurs, P. GODET, imprimeur, et DUBOSSE, libraire.

LA PRESSE LITTÉRAIRE

Echo de la Littérature, des Sciences et des Arts (Paraissant tous les Dimanches).

DEUXIÈME ANNÉE COMMENÇANT LE 1^{er} MAI 1853.

Publiée avec le concours des sommités de la littérature contemporaine, la *Presse Littéraire* donne chaque semaine dans ses 48 col. grand-in 4° la valeur d'un volume in-8°. La *Presse Littéraire* croit avoir tenu dans sa première année toutes les promesses qu'elle a faites à ses souscripteurs. L'espace dont on peut disposer dans une annonce ne saurait suffire à l'énumération des quatre cents articles qu'elle a publiés dans cette première année: il suffira, pour donner une idée de la valeur de ce recueil, de dire qu'on trouve dans ses colonnes, au bas de morceaux littéraires très-divers et de tous les tons, les noms de MM. de Lamartine, de Chateaubriant, Armand Carrel, Georges Cuvier, Andrieux, Villemain, Sainte-Beuve, Charles Nodier, Saint-Marc Girardin, P. Mérimée, Eugène Scribe, J.-J. Ampère, Ch. Romey, Cuvillier-Fleury, Macaulay, Philarète Chasles, Ch. Nisard, Béranger, George Sand, Alex. Dumas, Alph. Karr, Emile Souvestre, Jules Sandeau, Armand de Pontmartin, Léon Gozlan, Charles Dickens, Théophile Gautier, Jules Janin, Alph. de Calonne, Méry, Francis Wey, Marie Aycard, Louis Lurine, Albin Second, Stanislas Bellanger, Benjamin Tilleul, A. Chevalier, Philibert Audebrand, Alfred Michiels, Henri Monnier, Henri de Lacretelle, Ernest Legouvé, Paul de Kock, Etienne Enault, Stéphen de la Madeleine, Maurice Saint-Aguet, Félix Tournachon, G. de la Landelle, Auguste Barbier, etc., etc.

Ces noms à divers titres aimés du public, et auxquels la *Presse Littéraire* a dû son succès, brilleront non moins souvent dans les colonnes de la deuxième année. Mais succès oblige, et dans son cadre de plus en plus large viendront se placer quelques noms qui n'y ont pas encore figuré: c'est ainsi qu'outre de nouveaux articles de MM. Villemain, Sainte-Beuve, Mérimée et Scribe, de l'Académie française, qui ont déjà fourni à notre

première année tant de belles et brillantes pages, nous en donnerons de plusieurs autres membres distingués de l'Institut, savoir: MM. Thiers, Guizot, Fourrens, Patin, Alfred de Vigny, Vitet, Charles de Rémusat, Victor Cousin, de l'Académie Française: — Etienne Quatremère, Dureau de la Malle, Augustin Thierry, Beugnot, Rainaud, Paulin Paris, Philippe Lebas, Littré, Ampère, Charles Magnin, de Saulcy, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; — Dunoyer, Alexis de Tocqueville, Gustave de Beaumont, Dupin aîné, Michel Chevalier, Michelet, Amédée Thierry, de l'Académie des Sciences morales et politiques; — F. Arago, de l'Académie des Sciences. Et, en dehors de l'Institut, de l'abbé Maret, Gerbet, le Père Lacordaire, Ozanam, Vinet, Damas-Hinard, Ch. Louandre, Ponsard, Emile Angier, Ferdinand Denis, X. Marmier, etc., etc.

La *Presse Littéraire* donne tous les mois un des articles les plus remarquables des *Causes célèbres étrangères*, ouvrage publié autrefois en 3 vol. in-8°, et qui ne se trouve plus depuis longtemps dans la librairie. Les procès célèbres qui ont eu lieu en France seront aussi successivement passés en revue.

La *Presse Littéraire* a aussi publié dans le cours de la première année la *Case de l'Oncle Tom*, traduction de MM. Ch. Romey et ROLET, la plus complète qui ait été faite jusqu'ici de l'ouvrage de M^{me} Stow. Ce beau livre, formant un joli volume in-8°, est en vente au prix de 4 fr. 25 c. dans les bureaux de la *Presse Littéraire*. Par la poste, franco, 2 fr. — Dans le cours de sa deuxième année, la *Presse Littéraire* publiera un grand nombre de nouvelles traduites des principaux auteurs anglais et américains, par les traducteurs de la *Case de l'Oncle Tom*.

Les abonnés d'un an reçoivent en prime franco avec le premier envoi, 1° La *Case de l'Oncle Tom*, 1 vol. in-8°; 2° *Bérengrère*, roman, par M. Alphonse de Calonne; 3° la *Fiancée de Grenade*, roman historique, par M. Justin Améro.

BUREAUX, A PARIS, RUE SAINTE-ANNE, 55. — PRIX D'ABONNEMENT: UN AN, 15 FR. — SIX MOIS, 8 FR. (ÉTRANGER, LE PORT EN SUS).

Les abonnements datent du 1^{er} de chaque mois. On s'abonne en adressant franco un mandat sur la poste à M. LABORDE, directeur, ou par l'entremise des Libraires, des Directeurs de Poste et des Messageries.